



BREXIT — LISTE DE CONTRÔLE À L'INTENTION DES NÉGOCIANTS

Juillet 2020

VÉRIFIEZ SI VOTRE ENTREPRISE COMMERCE AVEC LE ROYAUME-UNI OU FAIT TRANSITER DES MARCHANDISES PAR LE ROYAUME-UNI.

Si c'est le cas:

- PARLEZ** à vos partenaires commerciaux. La fin de la période de transition pourrait également avoir une incidence sur votre chaîne d'approvisionnement. Vous devez donc vous renseigner sur les implications pour vos fournisseurs, intermédiaires ou transporteurs.
- PRENEZ CONTACT** avec vos autorités locales et vos points conseil pour obtenir l'ensemble des détails et des explications sur ce que vous devez faire pour être prêt au terme de la période de transition. Pour chaque État membre, les coordonnées correspondantes figurent ci-après.
- CONSULTEZ** la page web de la Commission européenne, où vous trouverez des «communications sur la préparation au Brexit» détaillées sur un large éventail de sujets, conçues pour aider les entreprises à se préparer à toutes les conséquences du Brexit.
- AGISSEZ** dès maintenant ! N'attendez pas la fin de la période de transition pour réfléchir aux moyens de vous adapter à la nouvelle donne. Certains des processus et procédures que vous aurez à suivre prennent du temps, d'où la nécessité de vous y prendre dès que possible afin d'éviter toute difficulté inutile pour votre entreprise.



Prenez contact avec votre administration nationale des douanes pour obtenir les dernières mises à jour concernant les informations spécifiques à votre pays:

https://ec.europa.eu/taxation_customs/national-contact-points-or-websites-dedicated-uk-withdrawal-related-information_en



Consultez le site web de la Commission européenne pour de plus amples informations. Vous y trouverez également des modules d'apprentissage en ligne sur les douanes et la fiscalité:

https://ec.europa.eu/taxation_customs/uk_withdrawal_fr